

Fonds de lutte contre la corruption

Fiche corruption et égalité femmes-hommes – Intégration de l'égalité femmes-hommes dans les activités

GLOSSAIRE	
Egalité femmes-hommes (égalité des genres)	<p>Renvoie à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons. Le principe d'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne doivent pas dépendre de leur sexe.</p> <p>Le genre, qui est une construction sociale, détermine ce qui est attendu, permis ou apprécié chez une femme ou chez un homme dans contexte donné. L'égalité entre les genres signifie que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes.</p> <p>L'égalité femmes-hommes n'est pas une question de femmes, mais doit concerner et engager pleinement aussi bien les hommes que les femmes¹.</p>
Impact différencié de la corruption sur les femmes et les hommes	<p>Les femmes sont plus vulnérables face à la corruption² car elles ont moins conscience de leurs droits³, et dans certains contextes ont moins tendance à dénoncer les abus notamment dans le cadre de relations d'autorité et de pouvoir. Elles rencontrent plus d'obstacles dans l'accès à la justice. Elles se retrouvent plus souvent ciblées par la corruption, d'autant que les hommes occupent plus souvent des positions d'autorité et de pouvoir que les femmes⁴.</p>
Formes sexistes de corruption	<p>Les femmes sont victimes de certaines formes de corruption de manière disproportionnée par rapport aux hommes : corruption sexuelle (des services sexuels sont utilisés comme moyen de paiement de pratiques de corruption ; être forcé à rendre des services sexuels en échange de services)⁵, ou encore petite corruption dans l'accès aux services essentiels (par exemple, l'accès aux soins, dans la mesure où les femmes assument majoritairement la charge des enfants et des personnes dépendantes)⁶.</p>
Application du principe « ne pas nuire »	<p>Si le projet ne vise pas l'égalité femmes-hommes, il ne doit à tout le moins pas impliquer un risque supplémentaire pour les femmes ou une augmentation des inégalités ou des déséquilibres femmes-hommes.</p>

¹ UNWomen, Concepts and Definitions webpage : <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

² Transparency International (2016), Gender and Corruption, Topic Guide : <https://knowledgehub.transparency.org/guide/guide-3/3372>

³ Transparency International (2016), Gender and Corruption, Topic Guide : <https://knowledgehub.transparency.org/guide/guide-3/4414>

⁴ Transparency International (2016), Gender and Corruption, Topic Guide : <https://knowledgehub.transparency.org/guide/guide-3/4414>

⁵ Transparency International (2020), Breaking the Silence around Sextortion: the Links between Power, Sex and Corruption : <https://www.transparency.org/en/publications/breaking-the-silence-around-sextortion>

⁶ ONUDC (2022), Il est l'heure Répondre aux dimensions de genre de la corruption, p43 : https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2020/THE_TIME_IS_NOW_2020_12_08.pdf

EXEMPLES D'ACTIVITES VISANT L'EGALITE FEMMES-HOMMES

1. Réalisation d'une enquête de perception de la corruption sexodifférenciée.
2. Réalisation d'une analyse des plaintes reçues par une administration ou un tribunal compétent pour des faits de corruption (profil des victimes, formes de corruption) comportant des données sexospécifiques.
3. Organisation d'un atelier de travail permettant d'identifier les obstacles rencontrés par les OSC représentant les intérêts stratégiques des femmes, et les médias défenseurs des droits des femmes face à la dénonciation de faits de corruption.
4. Sensibilisation des juges à la vulnérabilité des femmes face à la corruption et la notion de contrainte (psychologique) dans le cadre de leur formation continue⁷.
5. Désignation d'un.e référent.e égalité et mise en place d'un protocole spécifique d'intervention au sein de la cellule d'écoute et de veille d'une université chargée de lutter contre les discriminations, les situations de violence, harcèlement et corruption (par exemple : sollicitation d'argent ou de services, y compris de faveurs sexuels, de la part d'un.e professeur.e envers des étudiant.es en échange de meilleures notes ou aux fins d'accès à un cursus).
6. Élaboration d'une campagne d'information, à destination des femmes, sur la corruption, et notamment la petite corruption, et les droits des victimes, dans les centres de santé (alerte sur le fait de se voir demander une rémunération pour accéder à des soins en principe gratuits, ou de se voir proposer un tarif réduit en échange de faveurs sexuelles par exemple).
7. Examiner un mécanisme de signalement pour s'assurer qu'il permet le signalement par les femmes (par exemple en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en atténuant les obstacles spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées) et le signalement des formes sexistes de corruption (par exemple, les agents chargés du signalement sont formés à la manière de recevoir et de traiter les signalements relatifs à des formes sexistes de corruption)⁸.
8. Mise à disposition de biens immobiliers mal acquis confisqués par l'Etat pour la création de centres d'accueil pour femmes victimes de violence, et/ou de logement d'urgence pour les victimes de traite des êtres humains.
9. Création d'une ligne téléphonique ou d'une application smartphone permettant de dénoncer des faits de corruption et d'obtenir une orientation juridique, de manière plus accessible, notamment pour les femmes, (évite les déplacements vers une administration notamment en zone rurale) et moins visible (évite les représailles ou le sentiment de honte éprouvé par certaines victimes).
10. Développement et mise en œuvre de processus de recrutement transparents – dans le secteur public - en veillant à ce que les pratiques d'embauche soient exemptes de préjugés sexistes et de corruption.

⁷ International Association of Women Judges (2012), Naming, Shaming and Ending Sextortion Toolkit :

https://www.unodc.org/res/ji/import/guide/naming_shaming_ending_sexortion/naming_shaming_ending_sexortion.pdf

⁸ U4, Gender Sensitivity in Corruption Reporting and Whistleblowing : <https://www.u4.no/publications/gender-sensitivity-in-corruption-reporting-and-whistleblowing/fullversion#gender-and-whistleblowing>